

## Acides et bases

### Liste de contrôle

Les collaborateurs de votre entreprise respectent-ils les mesures de sécurité requises concernant l'utilisation des acides et des bases?

**Les principaux dangers sont:**

- les irritations
- les brûlures
- les intoxications

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

## 1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

### Organisation et formation

- 1 Votre entreprise possède-t-elle tous les **documents** nécessaires indiquant les caractéristiques et les effets des acides et des bases utilisés ainsi que les mesures de protection et les règles comportementales à observer?  
Ex.: fiches de données de sécurité, indications des fabricants et des fournisseurs
- 2 Le **personnel** chargé de manipuler les acides et les bases est-il régulièrement **informé** concernant les dangers inhérents à cette activité, les mesures de protection à prendre, les règles comportementales ainsi que les premiers secours? (Fig. 1)
- 3 Les supérieurs contrôlent-ils et, si nécessaire, imposent-ils le **respect des mesures de protection** et des règles comportementales prescrites?
- 4 Vérifiez-vous régulièrement si les acides et les bases utilisés peuvent être remplacés par des **substances moins dangereuses**?
- 5 Dans les zones où le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, des **signaux de sécurité** rappellent-ils cette obligation?  
Ex.: signal de sécurité «Protection oculaire obligatoire» (réf. 1729/2)
- 6 Les signaux de sécurité suivants sont-ils apposés dans les zones où se trouvent des acides et des bases?  
• «Danger: matières corrosives» (réf. 1729/43), et  
• «Mesures en cas d'intoxications et de brûlures par caustiques» (réf. 2063/1.f) avec mention de l'adresse et du numéro de téléphone valables pour l'aide médicale d'urgence
- 7 Si vous utilisez de l'**acide fluorhydrique**, les mesures préalables nécessaires à l'administration des premiers secours sont-elles prises?  
Voir également le signal de sécurité Suva «L'acide fluorhydrique est particulièrement dangereux» (réf. 2345.f).
- 8 Dans les zones où l'on manipule de l'**acide nitrique**, les signaux de sécurité «L'acide nitrique produit, lors de sa décomposition, des gaz très toxiques (gaz nitreux), de couleur brun-rouge» (réf. 1729/35.f) et «Danger: matières toxiques» (réf. 1729/20.f) sont-ils apposés et le personnel est-il informé en conséquence? (Fig. 2)
- 9 Les **réipients** dans lesquels sont stockés des acides et des bases sont-ils **étiquetés** conformément aux dispositions de la loi suisse sur les produits chimiques? (Fig. 3)

oui  
 non

oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie  
 non

oui  
 en partie

oui  
 en partie  
 non

oui  
 non

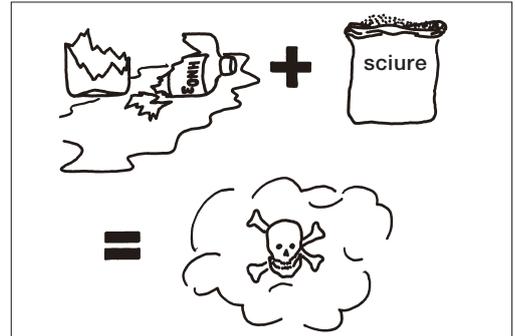
oui  
 en partie  
 non

oui  
 non

oui  
 en partie  
 non



1 L'Information du personnel est primordiale pour assurer la sécurité.



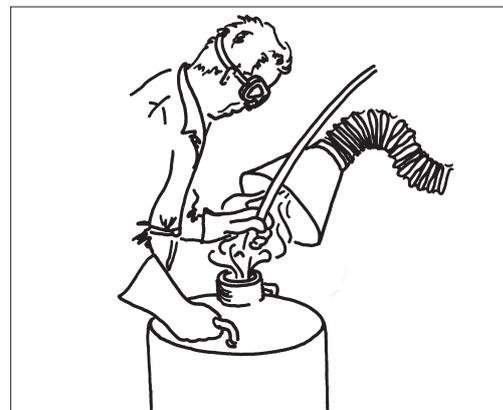
2 Des gaz nitreux très toxiques peuvent se former si l'acide nitrique entre en contact avec des matières organiques telles que de la sciure, des chiffons ou certains métaux.

 <b>Danger</b> Acide sulfurique (plus de 15 %)	<b>Mentions de danger</b> Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut être corrosif pour les métaux.
	<b>Conseils de prudence</b> Porter des gants de protection et des équipements de protection des yeux. <b>EN CAS D'INGESTION</b> Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. <b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom, adresse et téléphone de l'entreprise responsable en Suisse

3 Exemple d'étiquetage.

- 10 Les installations pour les premiers secours (par ex. les douches oculaires et corporelles) sont-elles régulièrement contrôlées et en parfait état de fonctionnement?
- oui  
 en partie  
 non



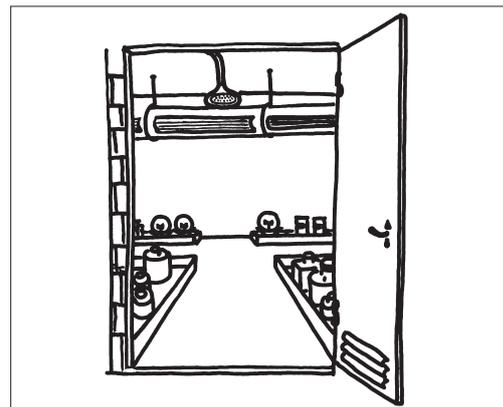
4 Aspiration des vapeurs corrosives.

### Locaux et zones de travail, locaux de stockage

- 11 Aux postes de travail, stockez-vous uniquement la **quantité** d'acides et de bases nécessaire à la bonne marche de l'exploitation?
- oui  
 non

- 12 Les zones où des vapeurs, des fumées, des brouillards et des aérosols d'acides et de bases peuvent se dégager possèdent-elles une **aération** naturelle ou artificielle suffisante, voire une **aspiration à la source**? (Fig. 4)
- oui  
 non

- 13 Les acides et les bases sont-ils **entreposés** dans des **locaux fermés à clé et aérés** naturellement ou artificiellement?
- oui  
 en partie  
 non



5 Stockage séparé des acides et des bases dans des bacs de rétention.

- 14 Les acides et les bases ainsi que les substances pouvant **entrer en réaction dangereuse** avec ceux-ci sont-ils **stockés dans des lieux ou des locaux séparés**? (Fig. 5)
- oui  
 en partie  
 non

Ex.: bacs de rétention

- 15 Les zones où l'on utilise des acides et des bases disposent-elles des équipements nécessaires aux **premiers secours**?
- oui  
 en partie  
 non

Ex.: raccordements avec eau courante ou douches oculaires et corporelles

### Installations et appareillages, équipements de protection

- 16 Les dispositifs nécessaires au **transvasement** ainsi qu'au **remplissage** des acides et des bases (pompes manuelles et systèmes à bascule) sont-ils à disposition? (Fig. 6)
- oui  
 en partie  
 non



6 Transvasement avec une pompe manuelle.

- 17 Des équipements de travail appropriés, tels que des récipients de sécurité et des chariots pour fûts, sont-ils fournis pour **transporter** les acides et les bases?
- oui  
 en partie  
 non

- 18 Des absorbants adéquats sont-ils à disposition pour **recupérer** et **éliminer** les acides et les bases qui se seraient répandus?
- oui  
 en partie  
 non

- 19 Les **tuyauteries** utilisées pour le transport des acides et des bases sont-elles marquées conformément aux prescriptions de la norme VSM 18575 «Tuyauterie. Couleurs et chiffres conventionnels»?
- oui  
 en partie  
 non

- 20 Les **équipements de protection individuelle** conçus pour l'emploi des acides et des bases (lunettes, gants et vêtements de protection, appareils de protection des voies respiratoires) sont-ils à disposition et utilisés conformément aux prescriptions?
- oui  
 en partie  
 non

#### Infos complémentaires

- Directive CFST «Acides et bases» (réf. 6501.f)
- «Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment» (réf. 44013.f)
- «Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir» (réf. 11030.f)
- «Signaux de sécurité» ([www.suva.ch/signaux-de-securite](http://www.suva.ch/signaux-de-securite))

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

